

AVIS INTERNET

Paris-La Défense, le 18 novembre 2024

Objet : Changements sur les compartiments (ci-après les « Compartiments ») de la SICAV « AXA SELECTION » (ci-après la « SICAV »), gérés par la société de gestion AXA IM Select France à compter du 25 novembre 2024

Madame, Monsieur,

Vous êtes actionnaires de l'un des Compartiments gérés par AXA IM Select France et nous vous remercions de votre confiance.

Nous vous informons par la présente, qu'à compter du 25 novembre 2024, le conseil d'administration de votre SICAV a décidé de procéder aux modifications suivantes sur vos Compartiments :

Compartiment « AXA SELECTION ACTIONS EURO » (FR0013417441) :

- **Suppression de la possibilité pour le Compartiment d'investir en titres vifs :** dans la mesure où le Compartiment met en œuvre une stratégie « fonds de fonds » et a une approche extra-financière significative et engageante, l'équipe de gestion n'a pas vocation à investir en titres vifs. Dès lors, celle-ci est supprimée et l'objectif de gestion modifié en conséquence.

Compartiment « AXA SELECTION DIVERSIFIE ISR » (FR0013417466) :

- **Abandon du label public d'Etat ISR :** en prévision de l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025 des nouvelles contraintes liées au label public d'Etat ISR, il a été décidé de ne pas renouveler le label pour ce Compartiment.
- **Changement de dénomination :** suite à l'abandon du label public d'Etat ISR, le Compartiment doit changer de dénomination. Par conséquent, il a été décidé de modifier la dénomination comme suit « AXA SELECTION DIVERSIFIE ».
- **Modification de l'approche extra-financière mise en œuvre :** ajout d'une limite de détention minimum de 90% de l'actif net en OPC sous-jacents qui bénéficient du Label ISR ou qui respectent les critères quantitatifs de la catégorie significativement engageante de la position-recommandation AMF n° 2020-03, à savoir, par exemple, (approches non exhaustives) : une réduction de 20% de leur univers d'investissement ou une note extra-financière supérieure à la note de leur univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées, et un taux d'analyse ou de notation extra-financière supérieur à 90% en nombre d'émetteurs ou en capitalisation de l'actif net de l'OPC sous-jacent.

Pour l'ensemble des Compartiments de la SICAV (FR0013417433 / FR0013417441 / FR0013417458 / FR0013417466 / FR0013417482 / FR0013417474 / FR0013417490 / FR001400B8F4 / FR001400PS62) :

AXA IM Select France a décidé de procéder à la mise à jour des documents réglementaires des OPC, conformément aux normes de rédaction souhaitées par l'Autorité des Marchés Financiers.

Cette mise à jour vise notamment à l'insertion de mentions assurant une meilleure information des investisseurs, ainsi qu'à uniformiser les rédactions employées entre les différents OPC.

A cette même occasion, les coûts récurrents présentés dans le document d'informations clés (DIC) de chaque OPC seront mis à jour avec les données disponibles à l'issue de la clôture du dernier exercice comptable correspondant.

Les autres caractéristiques des Compartiments demeurent inchangées. Ces changements n'impliquent aucune démarche spécifique de votre part et n'ont aucun impact sur vos Compartiments que ce soit en termes d'objectif de gestion, de profil rendement/risque ou de frais supportés.

La documentation réglementaire des Compartiments et de la SICAV actualisée en conséquence sera disponible sur le site internet : <https://select.axa-im.fr/non-professionnels/reporting/> à compter du 25 novembre 2024.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

AXA IM Select France